

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFECOIS SEANCE DU 9 DÉCEMBRE 2020

Séance n°5 du 9 décembre 2020

Délibération n° 2020.0912.05A

Objet : Commission d'Appel  
d'Offres.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 40  
Nombre d'excusés avec pouvoir :  
Nombre d'excusés :  
Nombre d'absents :

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle socioculturelle de Courcôme le 3 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Mme Carole MOREAU.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

**Etaient présents** : M. CROIZARD Christian – M. DANÈDE Laurent – M. BONNET Franck – Mme BERNARD Anne-Marie – M. COMBAUD Renaud – Mme FOURÉ Brigitte – Mme SOURY Christine - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - M. VIDAL Laurent – M. HAMON Jérémy – M. RAINETEAU Jean – Mme LAMAZIERE Véronique – M. TESSIER Jean-Luc – Mme CECCHIN Catherine - M. PANTIER Jean-Marie – Mme TEILLET Anne – Mme ROCHE Nadine – Mme BAUDRILLART Agnès – M. GUYON Jean-Guy – M. HENTRY Jimmy.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

**Etaient présents** : M. JOURDAN Pascal Olivier – M. BASTIER Thierry – M. DUPUIS José – M. MATHIEU Xavier – M. POUX Pierre – M. GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – BOUCHET Francine – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – REMY Catherine – M. FORT Jean-Paul – VIEYRES-TEILLET Huguette – SCHOONBAERT Bruno – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – BŒUF Pascal.

#### CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Le Président propose de créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat.

Cette commission pourra se réunir notamment dans le cadre des marchés publics.

- Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 du même code ;
- Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président(e) et par cinq membres de l'assemblée délibérante élu(e)s en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Une liste est constituée et présente : M. Laurent DANÈDE, Président.

**Les membres titulaires** : M. Pierre POUX, M. Fabrice GEOFFROY, M. Franck BONNET, M. Laurent VIDAL, M. Jean-Luc TESSIER.

AR PREFECTURE

016-200050094-20201209-DEL2020091205A-DE  
Regu le 11/12/2020

Les membres suppléants : Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA, M. Jean RAINETEAU, Mme Nadine ROCHE, M. Jimmy HENTRY, M. Renaud COMBAUD.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la création de la commission d'appel d'offres et sa composition ;
- **VALIDE** la liste des candidats qui est présentée par le Président.

Ainsi sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres du PETR du Pays du Ruffécois :

5 membres titulaires : M. Pierre POUX, M. Fabrice GEOFFROY, M. Franck BONNET, M. Laurent VIDAL, M. Jean-Luc TESSIER.

5 membres suppléants : Mme Isabelle AURICOSTE-TONKA, M. Jean RAINETEAU, Mme Nadine ROCHE, M. Jimmy HENTRY, M. Renaud COMBAUD.

M. Laurent DANEDE, Président du PETR, est Président de la Commission d'appel d'offres.

Pour copie conforme,  
Le Président **PETR**

